

## Attestation visée à l'article D.29-6 du Code de l'environnement

### Identification

Je soussigné Bertrand Ippersiel, agissant en qualité de Chef du Service Technique du Développement Territorial, atteste ce qui suit dans le cadre de la réunion d'information préalable relative au projet suivant :

- Intitulé du projet : Développement d'un pôle multifonctionnel, comprenant une surface commerciale nette de vente de l'ordre de 14.000 m<sup>2</sup>, des activités complémentaires d'HORECA, de services et de loisirs, des bureaux pour une superficie maximale de 20.000 m<sup>2</sup> (GLA), 800 à 900 places de parking en sous-sol et l'aménagement de diverses zones de voiries et d'espaces publics développé par sa « Le côté Verre ».
- Localisation du projet : Square Léopold
- Commune concernée : Ville de Namur
- Date de la réunion d'information préalable : 02 juillet 2026
- Lieu de la réunion : La Bourse (Place d'Armes, n°1 à Namur - auditoire Félicien Rops)

### Attestation

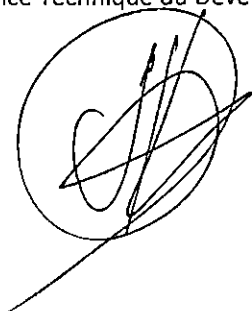
Conformément à l'article D.29-6 et à l'annexe IV/1 de la partie réglementaire du Code de l'environnement, il est attesté que l'enregistrement de la réunion d'information préalable comporte au minimum les éléments suivants :

1. une captation audio et vidéo des interventions :
  - du demandeur ;
  - des auteurs de projet et des conseillers techniques du demandeur ;
  - de la représentante de la commune sur le territoire de laquelle le projet est envisagé.
2. une captation audio de toutes les autres interventions.

Dressé par :

Bertrand Ippersiel

Chef du Service Technique du Développement Territorial

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'I' intertwined, enclosed within a circular loop. The signature is written over the printed name and title of the signatory.